



Syndicat Départemental
CGT des Transports
11 Bd Général de Gaulle
06340 LA TRINITE

Tel : 04 93 54 01 94

Fax : 09 70 63 00 49

Transportcgt06@wanadoo.fr

La Trinité le 16 06 16

Depuis le 29 Avril les salariés de KEOLIS Baie des Angès sont en grève à + de 90% pour que leur entreprise respecte la législation du travail et ses obligations légales et contractuelles avec l'Autorité Organisatrice de Transport, la Métropole Nice côte d'azur.

Bien que s'étant engagée par deux fois lors de conflits précédents à ne pas récidiver KEOLIS Baie des Angès est encore "hors des clous".

Ne voulant pas le reconnaître, y compris à l'issue d'une médiation qui n'a fait que confirmer ses torts, la Direction de KBDA a choisi la voie judiciaire, prétendant 45 jours après son début, que la grève était illicite.

Le Tribunal de Grande Instance, statuant en référé vient de confirmer ce jour que la grève est parfaitement licite, ne se laissant pas abuser par la manœuvre patronale.

Il est maintenant plus que temps que ce mouvement social légitime trouve l'issue qui convient.

KEOLIS Baie des Angès doit cesser ses blocages qui pénalisent les usagers et les personnels et bafoue l'Autorité Organisatrice, et assumer ses entières responsabilités.

Il est aussi urgent que soit mis en place un dispositif de contrôle de la stricte application des règles sociales légales transcrites dans les cahiers des charges, acceptées par tout employeur qui obtient un marché public de transports, pour ne plus connaître ce type de conflit.

Cela vaut pour KEOLIS Baie des Angès, TACAVL et autres VORTEX qui pourrissent le métier et bafouent le dialogue social en se moquant de tous.

